



H2O
Asset Management

OPCVM de droit français

H2O MULTIFUNDS

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

Société de gestion : H2O AM EUROPE

Dépositaire : CACEIS Bank

Commissaire aux comptes : KPMG AUDIT

H2O AM EUROPE 39 avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris France - Tél. : +33 (0)1 87 86 65 11
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-19000011
Société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le N° 843 082 538

www.h2o-am.com

Commercialisateur :

H2O AM EUROPE 39 avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris France
Tél. : +33 (0)1 87 86 65 11

www.h2o-am.com

Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	4
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
c) Informations sur les risques	9
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	11
f) Loi Energie Climat	12
2. Engagements de gouvernance et compliance	13
3. Frais et Fiscalité	16
4. Certification du Commissaire aux comptes	17
5. Comptes de l'exercice	21

1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Sur la période s'étendant du **vendredi 31 décembre 2021** au **vendredi 30 décembre 2022**, les performances des parts du fonds **H2O MultiFunds** par rapport à leur indice de référence respectif sont détaillées ci-dessous :

Parts	Date de lancement	Code ISIN	Performance 2022
H2O MULTIFUNDS R/C ESTER Compounded Daily + 3%	31/12/2020	FR0013478591	-1.45% 2.98%
H2O MULTIFUNDS I/C ESTER Compounded Daily + 3.75%	31/12/2020	FR0013478609	-0.65% 3.73%
H2O MULTIFUNDS Q/C ESTER Compounded Daily + 3.90%	15/02/2021	FR0013478625	-0.49% 3.88%

Source : H2O AM (Données au 30/12/22)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

En tant que fonds de fonds, le portefeuille est constitué de parts de fonds H2O, d'obligations d'Etat et des liquidités détaillés ci-dessous au 30 juin et 30 décembre 2022.

Parts	Code ISIN	Valeur dans le Portefeuille - 30/06/22	Proportion dans le Portefeuille - 30/06/22	Valeur dans le Portefeuille - 30/12/22	Proportion dans le Portefeuille - 30/12/22
H2O ADAGIO FCP I	FR0010929794	€ 153,191	13.62%	€ 161,077	13.89%
H2O MODERATO FCP I	FR0010929836	€ 147,426	13.10%	€ 164,472	14.18%
H2O LARGO I-EUR	FR0013282720	€ 186,329	16.56%	€ 189,875	16.37%
H2O EUROSOVEREIGN EUR I	FR0013410867	€ 198,337	17.63%	€ 203,278	17.52%
H2O MULTI AGGREGATE FUND HEUR I-B	IE00BHNZKM20	€ 168,529	14.98%	€ 168,362	14.51%
H2O BARRY ACTIVE VALUE FUND I EUR	IE00BYVMHR81	€ 65,741	5.84%	€ 68,493	5.90%
Belgium, TC 0% 14 jul 2022	BE0312783559	€ 56,013	4.98%		
France, BTF 0% 6 jul 2022	FR0127176404	€ 50,004	4.44%		
Germany, Bubill 0% 18 jan 2023	DE0001030807			€ 74,962	6.46%
Italy, BOT 0% 31 jan 2023	IT0005500035			€ 49,960	4.31%
CASH	-	€ 99,509	8.84%	€ 79,556	6.86%
		€ 1,125,077		€ 1,160,035	

Pour plus d'informations sur les six fonds qui composent **H2O MultiFunds**, veuillez vous référer aux derniers Rapports Annuels établis par ces fonds.

1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
H2O LARGO I C EUR	202 000,00	117 000,00
BELG TREA BILL ZCP 14-07-22	151 243,50	151 144,78
H2O MODERATO I	140 003,94	107 995,70
ITALY BUONI TES BOT ZCP 141222	74 940,73	75 000,00
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 14-11-22	74 924,46	75 000,00
H2O ADAGIO I	49 998,04	94 998,31
FREN REP PRES ZCP 14-09-22	66 053,47	66 000,00
FREN REP PRES ZCP 06-07-22	50 081,78	50 000,00
FREN REP PRES ZCP 24-08-22	50 035,41	50 000,00
FRANCE TREASURY BILL ZCP 280922	50 009,92	50 000,00

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Les changements suivants sont intervenus sur le prospectus le 1er janvier 2022 :

- Suppression de la sous-délégation de gestion financière auprès de H2O AM LLP : dans le cadre de la réorganisation des équipes de gestion suite au Brexit, la délégation de gestion financière à H2O AM LLP (Londres) prend fin. La gestion du fonds sera désormais mise en œuvre depuis Paris par une équipe constituée de gérants de H2O AM Europe précédemment en charge des OPC global macro à Londres. Une délégation de gestion financière à H2O Monaco S.A.M est mise en place ; l'équipe de gestion monégasque sera amenée à contribuer à la gestion du fonds.

- Insertion d'une mention relative au règlement européen 2020/852 du 18/06/2020 dit « Taxonomie » qui fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne. Nous vous rappelons que le compartiment relève de l'article 6 du règlement européen 2019/2088 du 27/11/2019 dit « SFDR ».

A compter du 1er juin 2022, le prospectus intègre un nouveau paragraphe décrivant la prise en compte des risques de durabilité.

1. Rapport de Gestion

Les changements suivants sont intervenus sur le prospectus le 29 août 2022 :

- Augmentation et modification des frais

Les frais administratifs externes à la société de gestion actuellement inclus avec les frais de gestion financière dans un taux unique seront désormais affichés de manière distincte dans le prospectus.

Concomitamment à cette dissociation entre les deux catégories de frais, il est ajouté une mention dans le prospectus pour préciser que les frais administratifs externes à la société de gestion pourront être augmentés sans information particulière aux porteurs, à condition que la majoration n'excède pas 10 points de base (0,1%) sur une année civile.

L'information restera préalable mais pourra être effectuée par tout moyen (par exemple, par publication sur le site internet de la société de gestion).

Il est également précisé que des rétrocessions de frais de gestion pourront être mises en place et calculées sur la base des frais de gestion financière.

Nous vous prions de noter qu'une augmentation globale des frais sera également à prévoir. Pour une catégorie de part donnée, le total des nouveaux taux individualisés des frais de gestion financière et des frais administratifs externes à la société de gestion sera supérieur à l'ancien taux unique.

1. Rapport de Gestion

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale de l'OPC (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la Société de gestion, à son siège ou à l'adresse email suivante : info@h2o-am.com

1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

- o Prêts de titres : 0,00
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 0,00
- o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 0,00

- o Change à terme : 0,00
- o Future : 0,00
- o Options : 0,00
- o Swap : 0,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés.

1. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de la valeur en risque - VaR - absolue.

- Niveau de l'effet de levier indicatif moyen de l'OPC :

Le niveau de l'effet de levier indicatif moyen de l'OPC est de 2. Toutefois, le fonds aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé. Au cours de l'exercice, l'effet de levier moyen a été de 0. Le niveau de l'effet de levier indicatif du fonds est calculé comme la somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés.

- Niveaux de VaR atteints par le fonds au cours de l'exercice :

Le niveau maximum de VaR - absolue atteint est de : 4,33%.

Le niveau minimum de VaR - absolue atteint est de : 2,51%.

Le niveau moyen de VaR - absolue atteint est de : 3,49%.

La méthodologie de calcul de VaR utilisée est du type paramétrique à 20 jours avec un intervalle de confiance de Var 99%. Elle se base sur un historique de données de six ans.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuille a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi avec des paramètres identiques.

1. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs. Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation de l'OPC, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.

1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

Cet OPC ne prend pas en compte simultanément les trois critères « ESG ».

SFDR :

Dans le cadre du règlement dit “SFDR” (Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen du 27 novembre 2019 sur la publication d’informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers), cet OPCVM/FIA ne relève ni de l’article 8 ni de l’article 9 de SFDR et, par conséquent, appartient à la catégorie des fonds visés par l’article 6.

Les critères principaux pris en compte dans les décisions d’investissement sont l’analyse macro-économique, l’analyse des flux de capitaux et la valorisation relative des marchés.

La prise en compte des risques de durabilité (tels que définis dans SFDR comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s’il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d’un investissement) se fait par le biais d’exclusions systématiques basées sur la réglementation en vigueur et les secteurs et pays faisant l’objet de sanctions internationales.

En outre, la société de gestion, dans la gestion de cet OPCVM/FIA :

- exclut tous les acteurs impliqués dans la production, l’emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert de mines anti-personnel et de bombes à sous-munitions, en cohérence avec les conventions d’Oslo et d’Ottawa ;
- Impose un contrôle supplémentaire et l’approbation du département « Conformité » de la Société de Gestion pour tout investissement lié à des émetteurs basés dans des pays identifiés comme étant « à risque élevé » d’un point de vue de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (incluant notamment mais pas exclusivement les pays considérés par le Groupe d’action financière - GAFI - comme présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les listes de l’Union européenne de pays à haut risque et de juridictions non-coopératifs à des fins fiscales, etc ...).

L’OPCVM n’est actuellement pas en mesure de prendre en compte les principaux impacts négatifs (ou « PAI ») des décisions d’investissement sur les facteurs de durabilité en raison :

- d’un manque de disponibilité de données fiables ;
- de l’utilisation d’instruments financiers dérivés pour lesquels les aspects PAI ne sont pas encore pris en compte, ni définis.

Taxonomie (Règlement (UE) 2020/852) :

Les investissements sous-jacents à cet OPCVM/FIA ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

1. Rapport de Gestion

f) Loi Energie Climat

Cet OPC n'établit pas le rapport article 29 de la Loi Energie Climat.

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution/best selection », la sélection et le suivi des intermédiaires sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.h2o-am.com> (rubrique "A propos de H2O").

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les OPC qu'elle gère est consultable sur son site internet : <http://www.h2o-am.com> (rubrique "A propos de H2O AM").

■ Politique de rémunération

H2O AM a mis en application une politique de rémunération conformément aux réglementations UCITS V et AIFM. Ces réglementations impliquent que les sociétés de gestion établissent et appliquent des politiques de rémunération et des pratiques qui favorisent une gestion saine et efficace des risques et n'encouragent pas la prise de risques non conforme au profil de risque de l'OPC.

La politique de rémunération est placée sous la supervision et l'approbation d'un comité de rémunération composé de membres qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d' H2O. La politique de rémunération est validée une fois par an par le comité de rémunération H2O. Le comité a été créé pour la première fois en 2012 afin de s'assurer que les modalités de rémunération soutiennent à la fois les objectifs stratégiques d' H2O ainsi que le recrutement, la motivation et la rétention de son équipe, tout en respectant les règles mises en place par les autorités de régulation et de gouvernance.

En ce qui concerne la politique de rémunération, La société de gestion fait la distinction entre deux catégories de personnel chez H2O (indépendamment de leur fonction de gérant de portefeuille) : les employés et les partenaires.

- Les employés, sont rémunérés sur la base d'un salaire fixe conforme aux pratiques du marché britannique et d'une prime annuelle, cette dernière étant basée sur leur performance individuelle et leur contribution à l'activité globale ;
- Les partenaires, sont rémunérés sur la base d'un salaire fixe et d'une prime annuelle. Ils ont également droit à des dividendes à hauteur de leur participation dans le capital de la société et en fonction de la rentabilité de la société.

La rémunération du personnel de la société de gestion y compris le Personnel identifié (c'est-à-dire les preneurs de risques matériels qui peuvent avoir un impact sur le profil de risque de la société de gestion ou des portefeuilles qu'elle gère) est déterminée sur la base des principes et critères suivants :

- Une gestion des risques et une structure de rémunération saines et efficaces conformes aux intérêts de la société de gestion, des portefeuilles et des investisseurs, comprenant des politiques et des procédures d'évaluation, de gestion des risques, de liquidité et de réglementation solides;
- Les salaires des employés sont proportionnels au marché au vu des fonctions qu'ils exercent.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La société de gestion n'accorde des primes discrétionnaires qu'après avoir accumulé et perçu des commissions de performance et des commissions de gestion pour la période concernée. La rémunération variable, y compris la composante qui peut être différée, est discrétionnaire de sorte qu'elle puisse être réduite à zéro en raison d'une performance négative.

Information relative à la rémunération des employés

La société de gestion a qualifié le personnel suivant en tant que Personnel Identifié :

- a) la direction;
- b) le personnel des fonctions de gestion de portefeuille, de la relation client et des fonctions de Business Development;
- c) les responsables Middle Office, Développement Quantitatif, Finance, Juridique, et Ressources Humaines;
- d) le personnel exerçant des fonctions de contrôle; et
- e) tout employé percevant une rémunération totale qui le place dans la même tranche de rémunération que la direction et les preneurs de risques (b, c et d).

En dehors du personnel identifié ci-dessus, la société de gestion n'a pas de preneurs de risques matériels.

Au-delà de seuils définis, H2O s'assure qu'une partie substantielle de tout élément de rémunération variable du Personnel identifié est différée et se compose de :

- a) parts ou actions de l'OPC concerné lorsque cela est possible; ou
- b) participations équivalentes dans les portefeuilles concernés lorsque cela est possible; ou
- c) instruments liés aux actions relatifs aux portefeuilles concernés; ou
- d) des instruments non monétaires équivalents relatifs aux portefeuilles concernés par des incitations aussi efficaces que n'importe lequel des instruments visés aux points a) à c).

Les instruments sont soumis à une politique de rétention appropriée conçue pour aligner les incitations pour le Personnel identifié avec les intérêts à long terme de :

- a) les portefeuilles qu'il gère; et
- b) les investisseurs de ces portefeuilles; et
- c) H2O.

Le personnel de la société de gestion est rémunéré uniquement par la société de gestion elle-même et non par les Portefeuilles qu'elle gère. H2O s'est assuré que toute rémunération variable, y compris toute partie différée, ne soit versée ou octroyée que si elle est :

(1) Justifiée en fonction des performances de :

- a) des portefeuilles;
- b) de l'unité commerciale; et
- c) de la personne concernée; et

(2) Durable selon la situation financière de H2O dans son ensemble.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Vous trouverez ci-dessous les informations chiffrées relatives à la rémunération :

€ equivalent

H2O AM EUROPE/H2O MONACO

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Wages and salaries	6,946,731	8,458,528
<i>o/w Fixed wages</i>	4,673,209	3,697,383
<i>o/w Bonus</i>	2,273,523	4,761,145
headcounts (including partners)	18	16

H2O considère que la publication de la répartition de la rémunération entre le Personnel identifié et le Personnel non identifié, pourrait porter atteinte à la confidentialité des personnes appartenant aux catégories en question. En effet, selon la ou les entités en charge de la gestion de l'OPCVM, chaque catégorie ne pourrait compter que peu de personnes. H2O a par conséquent renoncé à fournir des informations complémentaires concernant la répartition par catégorie dans le cadre de cette publication.

3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

La société de gestion prend en charge directement les frais de recherche.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par les retenues à la source.

4. Rapport du commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement H2O MULTIFUNDS

39, Avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif H2O MULTIFUNDS constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Isabelle Bousquie
KPMG le 06/04/2023 21:46:47

Isabelle Bousquie
Associé

5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 080 479,37	898 337,12
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	124 922,60	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	124 922,60	0,00
Titres de créances négociables	124 922,60	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	955 556,77	898 337,12
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	955 556,77	898 337,12
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	79 555,94	262 498,20
Liquidités	79 555,94	262 498,20
TOTAL DE L'ACTIF	1 160 035,31	1 160 835,32

5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 159 268,30	1 168 816,21
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 547,20	-5 570,75
Résultat de l'exercice (a,b)	-2 892,36	-2 778,53
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 158 923,14	1 160 466,93
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 112,17	368,39
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 112,17	368,39
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	1 160 035,31	1 160 835,32

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	103,28	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	194,88	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	298,16	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	352,49	672,11
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	352,49	672,11
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-54,33	-672,11
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 882,54	2 106,42
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-2 936,87	-2 778,53
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	44,51	0,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-2 892,36	-2 778,53

5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

I - Portefeuille titres

La gestion comptable (incluant la valorisation du portefeuille du FCP) est assurée par CACEIS Fund Administration sur délégation de la société de gestion.

Le portefeuille du FCP est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes, en cours de clôture.

Les comptes annuels du FCP sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Le FCP s'est conformé aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM qui au jour de l'édition du prospectus sont les suivantes :

Les actions

Les actions françaises sont évaluées sur la base du dernier cours inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.

Les actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du premier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les obligations

Les obligations sont valorisées sur la base d'un composite de cours Bloomberg récupéré à 17h (heure de Paris) suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

5. Comptes de l'exercice

Les valeurs mobilières

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur en euros suivant le cours des devises WMR au jour de l'évaluation.

Les OPCVM/FIA/fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Titres de créances négociables (« TCN ») :

Les titres de créances négociables sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit,
- les autres titres de créances négociables à taux fixe : titres négociables à court terme (certificats de dépôts, billets de trésorerie) bons des institutions financières sont évalués sur la base du prix de marché.

En l'absence de prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur).

Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois peuvent être évalués de façon linéaire.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Les contrats de cessions et d'acquisitions temporaires sur valeurs mobilières et opérations assimilables sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat).

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, le Directoire de la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

Certaines opérations à taux fixes dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix du marché.

5. Comptes de l'exercice

II - Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés

Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

Les swaps

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » de crédit de l'émetteur indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois peuvent être valorisés linéairement.

Les autres swaps sont valorisés au prix de marché à partir des courbes de taux observées.

Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Les changes à terme

Ils peuvent être valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.

Ils peuvent être valorisés au prix de marché à partir des courbes de change à terme observées.

III - Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont évalués de la façon suivante :

A) Engagements sur marchés à terme fermes :

1) Futures :

engagement = cours de référence (ce sont les cours de 17h pris sur Bloomberg - heure de Paris) x nominal du contrat x quantités

A l'exception de l'engagement sur contrat EURIBOR négocié sur le LIFFE qui est enregistré pour sa valeur nominale.

2) Engagements sur contrats d'échange :

a) de taux

.contrats d'échange de taux adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

.non adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

5. Comptes de l'exercice

b) autres contrats d'échange

Ils seront évalués à la valeur de marché.

B) Engagements sur marchés à terme conditionnels :

Engagement = quantité x nominal du contrat (quotité) x cours du sous-jacent x delta.

IV – Devises

Les cours étrangers sont convertis en *euro* selon le cours WMR (16 heures - heure de Londres) de la devise au jour de l'évaluation.

V - Instruments financiers non cotés et autres titres

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ;
- Les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur en euros suivant le cours WMR des devises au jour de l'évaluation ;
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation ;
- Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les évaluations des instruments financiers non cotés et des autres titres visés dans ce paragraphe, ainsi que la justification de ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthodes de comptabilisation

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres.

En revanche, pour les produits dérivés, la méthode du FIFO (ou « First in/First out » ou « premier entré / premier sorti ») est utilisée.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Frais de gestion

Frais facturés à l'OPCVM :

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ;
- Les frais administratifs externes à la société de gestion ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20 % dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.

5. Comptes de l'exercice

Jusqu'au 28 août 2022, les frais sont les suivants :

Les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion sont calculés sur la base de l'actif net aux taux maximum suivants :

- Pour les parts R : 1% TTC.
- Pour les parts I : 0,25% TTC.
- Pour les parts N : 0,35% TTC.
- Pour les parts Q : 0,10% TTC.

Depuis le 29 août 2022, les taux sont les suivants :

- Pour les parts R : 1% TTC.
- Pour les parts I : 0,25% TTC.
- Pour les parts N : 0,35% TTC.
- Pour les parts Q : 0,10% TTC.

Les frais administratifs externes à la société de gestion (taux maximum) sont de 0.15% TTC pour toutes les parts.

*Frais de gestion indirects :

Le FCP investira dans des OPC et fonds d'investissements dont les frais fixes moyens qui en découleront n'excéderont pas 1% TTC maximum de l'actif net compte tenu des éventuelles rétrocessions effectuées au profit du Fonds.

En outre, ces OPC et fonds d'investissement pourront supporter des commissions de performance représentant jusqu'à 25% de la surperformance au-delà de l'objectif de gestion.

Il n'y a pas de commissions de mouvement ni de commissions de surperformance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

5. Comptes de l'exercice

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part H2O MULTIFUNDS I/C (EUR)	Capitalisation	Capitalisation
Part H2O MULTIFUNDS N/C (EUR)	Capitalisation	Capitalisation
Part H2O MULTIFUNDS R/C (EUR)	Capitalisation	Capitalisation

5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 160 466,93	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	420 481,13	1 150 768,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-406 093,79	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 182,00	6 282,03
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 995,51	-11 662,85
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	-189,93
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-15 180,75	18 048,21
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 867,46	18 048,21
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-18 048,21	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 936,87	-2 778,53
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 158 923,14	1 160 466,93

5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	124 922,60	10,78
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	124 922,60	10,78
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	124 922,60	10,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 555,94	6,86
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	124 922,60	10,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	79 555,94	6,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	1 112,17
TOTAL DES DETTES		1 112,17
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 112,17

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part H2O MULTIFUNDS I/C (EUR)		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 000,0000	
Part H2O MULTIFUNDS N/C (EUR)		
Parts souscrites durant l'exercice	20,3720	420 481,13
Parts rachetées durant l'exercice	-20,1131	-406 093,79
Solde net des souscriptions/rachats	0,2589	14 387,34
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	27,2973	
Part H2O MULTIFUNDS R/C (EUR)		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	100,0000	

5. Comptes de l'exercice

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part H2O MULTIFUNDS I/C (EUR)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part H2O MULTIFUNDS N/C (EUR)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part H2O MULTIFUNDS R/C (EUR)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts H2O MULTIFUNDS I/C (EUR)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 895,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,32
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts H2O MULTIFUNDS N/C (EUR)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	876,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,16
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts H2O MULTIFUNDS R/C (EUR)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	110,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,14
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

• 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			955 556,77
	FR0010929794	H2O ADAGIO I	161 076,78
	IE00BYVMHR81	H2O Barry Active Val I EUR	68 492,55
	FR0013410867	H2O EUROSOVEREIGN I/C (EUR)	203 277,79
	FR0013282720	H2O LARGO I C EUR	189 875,39
	FR0010929836	H2O MODERATO I	164 472,15
	IE00BHNZKM20	H2O MULTI AGGREGATE FUND CLASS I-B EUR HEDGED	168 362,11
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			955 556,77

5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-2 892,36	-2 778,53
Total	-2 892,36	-2 778,53

	30/12/2022	31/12/2021
Part H2O MULTIFUNDS I/C (EUR)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 915,22	-1 999,69
Total	-1 915,22	-1 999,69

	30/12/2022	31/12/2021
Part H2O MULTIFUNDS N/C (EUR)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-866,48	-669,50
Total	-866,48	-669,50

	30/12/2022	31/12/2021
Part H2O MULTIFUNDS R/C (EUR)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-110,66	-109,34
Total	-110,66	-109,34

5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 547,20	-5 570,75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 547,20	-5 570,75

	30/12/2022	31/12/2021
Part H2O MULTIFUNDS I/C (EUR)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 324,29	-2 908,91
Total	1 324,29	-2 908,91

	30/12/2022	31/12/2021
Part H2O MULTIFUNDS N/C (EUR)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 201,07	-2 613,96
Total	1 201,07	-2 613,96

	30/12/2022	31/12/2021
Part H2O MULTIFUNDS R/C (EUR)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	21,84	-47,88
Total	21,84	-47,88

5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	1 160 466,93	1 158 923,14
Part H2O MULTIFUNDS I/C (EUR) en EUR		
Actif net	606 210,28	602 278,89
Nombre de titres	6 000,0000	6 000,0000
Valeur liquidative unitaire	101,03	100,37
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,48	0,22
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,33	-0,31
Part H2O MULTIFUNDS N/C (EUR) en EUR		
Actif net	544 229,14	546 762,16
Nombre de titres	27,0384	27,2973
Valeur liquidative unitaire	20 128,00	20 029,89
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-96,67	43,99
Capitalisation unitaire sur résultat	-24,76	-31,74
Part H2O MULTIFUNDS R/C (EUR) en EUR		
Actif net	10 027,51	9 882,09
Nombre de titres	100,0000	100,0000
Valeur liquidative unitaire	100,27	98,82
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,47	0,21
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,09	-1,10

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
GERM TREA BILL ZCP 18-01-23	EUR	75 000	74 962,16	6,47
TOTAL ALLEMAGNE			74 962,16	6,47
ITALIE				
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 31-01-23	EUR	50 000	49 960,44	4,31
TOTAL ITALIE			49 960,44	4,31
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			124 922,60	10,78
TOTAL Titres de créances			124 922,60	10,78
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
H2O ADAGIO I	EUR	2,0975	161 076,78	13,90
H2O EUROSOVEREIGN I/C (EUR)	EUR	1 739,6473	203 277,79	17,54
H2O LARGO I C EUR	EUR	1 730,0719	189 875,39	16,38
H2O MODERATO I	EUR	1,6932	164 472,15	14,19
TOTAL FRANCE			718 702,11	62,01
IRLANDE				
H2O Barry Active Val I EUR	EUR	741,743	68 492,55	5,91
H2O MULTI AGGREGATE FUND CLASS I-B EUR HEDGED	EUR	1 664,315	168 362,11	14,53
TOTAL IRLANDE			236 854,66	20,44
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			955 556,77	82,45
TOTAL Organismes de placement collectif			955 556,77	82,45
Dettes			-1 112,17	-0,09
Comptes financiers			79 555,94	6,86
Actif net			1 158 923,14	100,00



H2O
Asset Management

H2O AM EUROPE

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-19000011
Société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le N° 843 082 538
39 avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris - France